

Les Amis de la Baie de Wissant

Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire 2025

Les Assemblées Générales Extraordinaire (AGE) et Ordinaire (AGO) de l'Association « Les Amis de la Baie de Wissant » se sont tenues le samedi 16 août 2025 à 18 heures dans la Salle des Fêtes de Wissant.

Ordre du jour :

18h00-18h30 : AGE

- refonte et modernisation des statuts

18h30-19h30 : AGO

- Rapport moral et perspectives 2024/2025
- Rapport financier au 31/12/2024 et cotisation 2026
- Trait de côte
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses

19h30-20h15 : conférences sur le thème : un Site des Deux-Caps actif :

- Jules Denel, champion de windsurf
- Christophe Noyon, producteur, récoltant, brasseur (Brasserie des Deux-Caps)

20h15 : Auberge espagnole et soirée

En préambule :

Le Président, Xavier Bommart, souhaite la bienvenue aux adhérents et remercie ceux qui ont envoyé un pouvoir montrant ainsi leur intérêt pour l'Association. Il adresse ses remerciements à Monsieur le Maire de Wissant, Pierre-Edouard Davies d'être présent à l'AG. Il excuse M. Francis Bouclet, Président de la CCT2C.

Le Président se félicite de la présence d'un représentant de l'Association de la Dune d'Aval et fait remarquer la bonne entente entre les 2 associations.

Le Président résume les finalités de l'Association, à savoir :

- Regrouper les amis de la baie de Wissant
- Sauvegarder la Baie de Wissant
- Défendre les intérêts collectifs des résidents permanents, résidents temporaires et visiteurs
- Protéger le site et les habitations
- Contribuer au développement harmonieux de Wissant dans les domaines suivants : cadre de vie, urbanisme, environnement, tourisme.

Il présente ensuite la Gouvernance, à ce jour, de l'Association : le Conseil d'Administration et le Bureau :

Xavier BOMMART, Président
Brigitte COUHE, Vice-Présidente
Benoît RICOUR, Vice-Président
Thierry DUPONT, Trésorier
Philippe GALLOIS, Secrétaire
Michel De VISSCHER
Juliette GALLOIS
Isabelle PEBREUIL

Jean-Paul PETIT, coopté, sa candidature devant être approuvée par l'AGO de ce jour
Christian PONCHAUX
Danièle PONCHAUX
Marie-Christine REDEKER

105 membres présents ou représentés participent à ces deux Assemblées sur un total de 156 membres effectifs en ordre de cotisation que compte à ce jour l'Association. Les deux Assemblées peuvent valablement délibérer.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Refonte et modernisation des statuts

Le Secrétaire, Philippe Gallois, explique qu'il était nécessaire de réadapter les statuts inchangés depuis une dizaine d'années. Entouré de Xavier Bommart et de Thierry Dupont, ce travail a nécessité 5 visio-conférences et 2 réunions en Conseil d'Administration.

Les nouveaux statuts proposés comportent 20 articles classés en 4 titres :

- Titre 1 : Généralités, but et composition : articles 1 à 7
- Titre 2 : Conseil d'Administration et Bureau : articles 8 à 13
- Titre 3 : Assemblée Générale : articles 14 à 16
- Titre 4 : Règlement intérieur et dissolution : article 17 à 20

Les ajouts et modifications importantes :

- concernant la dénomination de l'Association : le titre est « Association des Amis de la Baie de Wissant » avec pour sigle « ABW » et désignée également « Amis de Wissant »,
- concernant l'objet de l'association : l'Association est apolitique,
- concernant les ressources :
 - la cotisation couvre l'année civile,
 - la cotisation est non remboursable,
 - toute nouvelle adhésion prise à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), couvre la période allant jusqu'au 31 décembre et, par anticipation, l'année suivante,
 - les « enfants » de plus de 25 ans ne sont plus couverts par la cotisation de leurs parents,
- concernant les membres de l'Association :
 - membres adhérents ayant payé la cotisation,
 - membres d'honneur attribués par le CA et dispensés de cotisation,
 - associations agréées par le CA versant une cotisation annuelle fixée chaque année et représentées par le Président ou par toute autre personne déléguée par celui-ci,
- concernant la composition du Conseil d'Administration (CA) :
 - il est composé de 4 membres au moins et 12 au plus pour 3 ans, tout membre sortant peut se faire réélire immédiatement,
 - le CA peut se compléter par cooptation sous réserve de ratification par la plus prochaine AGO,
 - le CA peut s'adjoindre des personnes qualifiées par leur compétence mais sans droit de vote.
- concernant le Bureau :
 - le Bureau est élu pour un an. Ses membres sont indéfiniment rééligibles excepté le mandat du Président qui ne peut être renouvelé plus de trois fois consécutivement.
- concernant l'AGO :

-à noter sur l'élection des administrateurs : tous les membres adhérents peuvent devenir administrateur à condition d'avoir un minimum de 2 ans de cotisation consécutive et si sa candidature parvient au Siège de l'Association au délai minimum de 1 mois avant l'AGO sauf délibération du CA,

-si l'AGO n'a pas pu renouveler le nombre minimum d'administrateurs requis, les administrateurs en place cooptent un ou plusieurs membres adhérents jusqu'à la prochaine AG,

-le CA peut par vote de la moitié de ses membres valider la candidature de tout candidat considéré comme pertinente sans avoir à respecter les conditions de cotisation et de délai de candidature prévues par les statuts et la transmettre à l'AGO qui pourra l'élire comme administrateur.

-concernant l'AGE :

-les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des votes exprimées.

-concernant les règles communes :

-le nombre de pouvoirs est limité à 5 pour le membre adhérent présent dont le sien.

-concernant le règlement intérieur :

-il est facultatif et peut être établi par le Bureau si le besoin s'en fait sentir.

Avant de passer au vote, deux membres adhérents ont posé des questions permettant de bien préciser ces nouveaux Statuts.

Adoption à l'unanimité des nouveaux Statuts

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I-Rapport moral et perspectives 2025/2026 par le Président, Xavier Bommart

Le Président Xavier Bommart liste les différentes activités menées depuis la dernière AG qui marquent sa première année de mandat :

- Actions à bas bruit (ce que l'on ne voit pas) : la réorganisation
 - finances : rapport financier, comptes bancaires, trésorerie,
 - outils numériques : site internet, E-mailing, gestion des membres et des paiements, comptabilité,
 - statuts.

Le Président remercie Thierry Dupont pour son implication dans ces différents sujets ainsi que le Secrétaire.

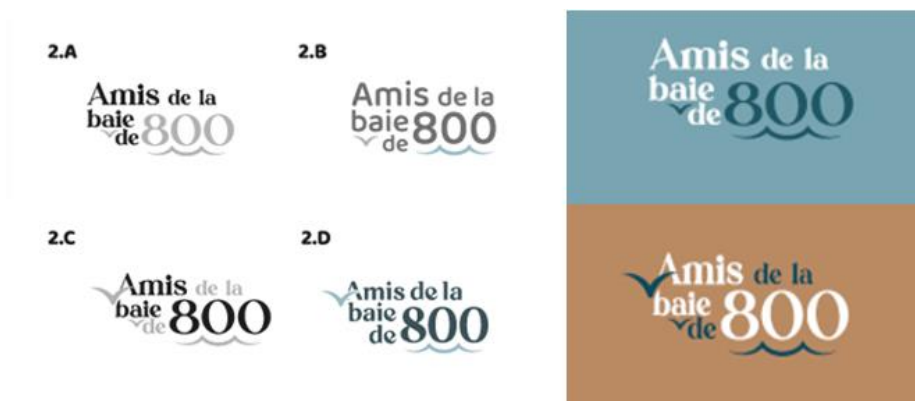
- Actions que l'on voit : la communication
 - refonte du site internet,
 - Facebook : 2982 followers contre 2608 l'année dernière,

- l'association dispose également depuis cet été d'un compte Instagram pour rester informé des événements et actions autour de la Baie de Wissant : [@lesamisdelabaiedewissant](https://www.instagram.com/lesamisdelabaiedewissant).
- logo : un travail a été effectué entre les membres du Conseil d'administration et « les jeunes ». Cela a donné lieu à 3 modèles présentés aux adhérents :

Modèle 1 :



Modèle 2 :



Modèle 3 :



Le Président a, pour avis, soumis au vote des membres adhérents présents ces modèles pour connaître la direction dans laquelle il faut réfléchir et travailler.

Résultat des votes :

1^{ère} position : modèle 1

2^e position : modèle 2

3^e position : modèle 3

Le travail est en cours. Affaire à suivre.

-Les grands esprits se rencontrent avec l'administration communale :

- bassin de nage, le Président remercie la commune d'avoir anticipée notre demande ! Un camion où se trouve ce bassin fonctionne actuellement au bout de la digue côté Nord
- voie douce (Vélomaritime-EV4),
- Cinéplage (à venir),
- liaison avec la mairie (la vice-Présidente Brigitte Couhé).

- Activités proposées durant cet été :

- Juillet :
 - découverte de la Crie à Boulogne-sur-Mer,
 - balade à Boulogne-sur-Mer autour du thème « la Boulogne romaine »,
 - cueillette et dégustation de plantes sauvages comestibles.
- Août :
 - concours de châteaux de sable (28 août à 11h au niveau de l'escalier du Gris-Nez) !

Ces activités pourront être à nouveau proposés en 2026.

- Projets 2026 :

Ranimer le club Mickey. Le problème est qu'il n'y a plus de plage. Le Maire, Pierre-Edouard Davies, indique qu'il a en vue un terrain qui sera stabilisé et viabilisé. Des rencontres ont été faites avec d'autres clubs pour étudier le fonctionnement. Cela implique des investissements, des responsables et de l'argent. On a presque tous les éléments mais il faut cependant trouver un professeur de sport qui soit à Wissant pendant 2 mois.

L'idée étant de démarrer dans un premier temps avec des enfants de 3 à 6 ans, puis progressivement de 7 à ?

Rapport moral voté à l'unanimité

II-Rapport financier au 31/12/2024 et cotisation 2026 par le Trésorier, Thierry Dupont

Les comptes présentés par le Trésorier, Thierry Dupont, montrent une bonne maîtrise de la gestion des finances de l'Association.

Au 31 décembre 2024, les actifs de l'Association s'élèvent à 43 336,36€ se répartissant en :

- 1 314,73€ en compte courant
- 20 710,38€ en livret A
- 599,02€ en livret A intérêts à recevoir
- 20 712,23€ en compte titres

Etant donné la bonne situation financière de l'Association, le Trésorier propose le maintien de la cotisation à 20€ et recommande de régler depuis le site Internet de l'Association avec « HelloAsso » qui délivre automatiquement un reçu fiscal. Cela permettra principalement à nos amis belges de payer leur cotisation qui ne peuvent pas faire de chèques.

Pour rappel, en 1956, cette cotisation s'élevait à 1000 francs et à 30 € lorsqu'Alain Toulemonde a pris la présidence, il y a une dizaine d'années.

BILAN		31/12/2023	31/12/2024
Actifs nets en fin de période		39 992,40	43 336,36
Compte titres		19 720,00	20 712,23
Livret A		18 208,00	20 710,38
Livret A intérêts à recevoir		0,00	599,02
Compte Courant (net de frais à payer)		2 064,40	1 314,73

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2023	Budget 2024	31/12/2024
Cotisations		2 540,00	3 000,00	2 350,00
Dons via HelloAsso		215,00		345,00
Interêts portefeuille N-1		80,00		80,33
Interêts Livret A		0,00		599,02
Total des revenus		2 835,00	3 000,00	3 374,35
Secrétariat		56,00	100,00	0,00
Frais de déplacement		430,00	250,00	
Assurance Macif		190,54		204,89
Site internet		839,98	1 200,00	1 103,99
Frais AG		217,70	300,00	215,89
Subventions			100,00	
Adhésion EUCC		50,00		
Dépenses exceptionnelles			300,00	
Total des charges		1 784,22	2 250,00	1 524,77
RESULTAT NET		1 050,78	750,00	1 849,58

BUDGET		Budget 2024	31/12/2024	Budget 2025
Cotisations		3 000,00	2 350,00	2 500,00
Dons via HelloAsso			345,00	
Interêts portefeuille N-1			80,33	
Interêts Livret A			599,02	
Total des revenus		3 000,00	3 374,35	3 340,00
Secrétariat		100,00	0,00	100,00
Assurance Macif			204,89	210,00
Site internet		1 200,00	1 103,99	2 500,00
Frais AG		300,00	215,89	1 200,00
Subventions		100,00		0,00
Dépenses exceptionnelles		300,00		0,00
Total des charges		2 000,00	1 524,77	4 010,00
RESULTAT NET		1 000,00	1 849,58	-670,00

Budget prévisionnel 2025

Les recettes prévisionnelles 2025 sont estimées à 3 340€
Les dépenses estimées à 4 010€
Solde débiteur estimé -670€

Thierry Dupont rassure les membres adhérents que ce déficit est totalement assumé. L'accroissement des dépenses est dû au coût du transfert de la plateforme ABW sur le site internet et aux divers frais de cette Assemblée Générale.

Rapport financier et montant de la cotisation 2026 votés à l'unanimité

III-Commission « Trait de côte », par Benoît Ricour, Vice-Président, chargé de ce dossier :

Après avoir fait part les années précédentes :

- de la recherche menée avec le concours de Philippe Gallois, au Service des Archives du Pas-de-Calais sur les prélèvements de sable des années 1980,
- de la visite à St-Brévin les Pins où la mer a reculé de plus de 300m,

Benoît Ricour présente la nouvelle Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour Wissant. Après un travail de longue haleine qui a démarré en 2020 après la saison estivale la nouvelle AOT est valable pour 10 ans et non plus par année.

Il constate que :

-l'AOT reprend les préconisations des scientifiques, à savoir :

- les solutions douces que l'Association préconisait depuis 2020, ... il sera possible enfin de pouvoir juger de leur efficacité,
- la dune d'aval où 600 pieux que l'Association préconisait ont permis au trait de côte de ne pas reculer depuis 7 ans !
- la « solution souple de gestion du trait de côte » de part et d'autre du perré pour piéger le sable,
- les opérations ponctuelles de rechargement en sable.

-la Mairie travaille depuis quelques années dans la lignée de nos recommandations.

De manière plus précise, les réalisations concerneront :

-Dune d'Aval

- remontée et rechargement en sable : jusqu'à 10.000 m³ de sable par an sur 10 ans (en guise de comparaison, une benne classique de chantier contient 40m³)
- densification des épis en bois, création d'épis perpendiculaires à la plage sur le modèle de Sangatte-Blériot, en tout 600 pieux,
- gestion douce des massifs dunaires : fagots, ganivelles, filets coco... pour favoriser le dépôt de sable transporté par le vent et réduire le piétinement.

-Dune d'Amont

- maintien des modules en bois,
- Rechargement : jusqu'à 5.000 m³ de sable par an sur 10 ans
- Projet de deux brise-lames parallèles à la plage (21m de 47 pieux, 128 m de 284 pieux)
- Epis SEMS (Système d'épis Maltais Savard) : un axe perpendiculaire à la plage, des piquets en forme d'aile d'avion comme si l'avion atterrissait sur la plage, des piquets reliés entre eux avec des végétaux naturels, sur 50 cm de haut (impact courants latéraux. Le sable une fois piégé sur 50 cm, on remet des végétaux sur 50 cm plus haut... On pourra également prolonger ces épis vers la mer.

Cas de la Casamance : village de Diogué qui devait être abandonné à cause de l'avancée de la mer, les épis SESM ont été installés avec succès :

2019, 1^{ers} épis

2021, 1 mètre de sable a été accumulé sur 100 m d'estran, réalisation d'un 2^e épis

2022, réalisation de 8 épis sur 1,4 km

2025, le trait de côte a avancé de 60 m vers la mer, rallongement des épis vers la mer.

Voir sur Internet les résultats obtenus avec des moyens rudimentaires.

- Aménagement et gestion douce des massifs dunaires (fagots, ganivelles, filets coco »

-Perré

- Ré-ensablement ponctuel
- Si le système SESM s'avère efficace, mise en place sur la dune d'Aval et devant le perré

Deux remarques finales :

- le Banc à la Ligne se porte bien et grossit à vue d'œil... Aura-t-il un jour un effet bénéfique sur le ré-ensablement de la baie ? Personne ne s'avance sur ce sujet.
- un conseil : allez vous promener à Boulogne-sur-Mer sur la digue Carnot (2km en mer) à marée basse et par beau temps et regardez à l'intérieur de la baie à l'intérieur de la baie : vous y verrez un magnifique banc de sable squatté par des phoques. Posez-vous les questions :
 - d'où vient tout ce magnifique sable ? De l'estuaire de la Liane dont le lit semble fort éloigné ?
 - ne serait-ce pas le sable qui manque à la baie de Wissant en s'arrêtant là, piégé par la digue ?

Questions et remarques de la salle :

1. Quid de Tardinghen ?

Ce qu'a fait Thibault Segard, c'est de la défense en dur. L'idée des Amis de la Baie de Wissant est de piéger le sable mais pas d'arrêter la mer.

2. Xavier Bommart poursuit en invitant les membres adhérents à participer aux réflexions du Conseil d'Administration qui est tout à fait ouvert aux idées.

3. Le pied de la dune d'Aval ne recule plus. La hauteur de sable devant la digue est stable. L'action des sapins est également soulignée.

4. Prise de parole du Maire, Pierre-Edouard Davies :

-Il se réjouit que l'AOT a été signée le 25 février 2025 non pour 10, mais pour 9 ans,

-le rechargement autorisé est de 30 000 m³ de sable répartis sur la dune d'Amont, le perré et la dune d'Aval,

-le coût est estimé à 1,2 millions d'€ financé par la Région des Hauts-de-France,

-les chalets de la dune d'Amont ne seront pas démantelés tout de suite. Il faut avant tout avoir un projet stable,

-la remontée de sable sur la dune d'Aval est prévue en octobre 2025.

-pour la dune d'Amont, 2 phases :

- dans un premier temps, une solution molle avec ganivelles,
- dans un deuxième temps, des brise lames constitués par des épis.

Phase d'expérimentale, renaturation (80% de subvention), remontée de sable 30 000 m³ par an.

IV-Renouvellement du Conseil d'Administration

Deux membres du CA ne se représentent pas : Michel de Visscher et Marie Redeker. Xavier Bommart remercie bien chaleureusement Michel de Visscher pour le travail accompli au CA depuis plusieurs années notamment l'aménagement de la digue côté Sud et plus récemment d'avoir assuré le poste de Trésorier. Il remercie également Marie Redeker qui a dû abandonner son mandat à cause d'une surcharge de travail professionnel.

Trois candidats ont été proposé :

- Clara Verousgtraete qui remplace Marie Redeker comme représentante des jeunes,
- Jean-Paul Petit qui a été copté par le CA et à qui l'on demande l'approbation ce jour par les membres adhérents,
- Marc Delalonde qui s'est porté candidat.

Le vote fait par bulletin secret a donné les résultats suivants sur 99 votants :

	Oui	Non	Abstention
Clara Verousgtraete	96	1	2
Jean-Paul Petit	98	1	0
Marc Delalonde	95	1	3

Sont déclarés élus : Clara Verousgtraete, Jean-Paul Petit et Marc Delalonde
Félicitations.

V-Un site des Deux-Caps actif

- Jules Denel, champion de windsurf, interviewé par Jean-Paul Petit
- Christophe Noyon, brasseur à Tardinghen (producteur, récoltant)

Le président lève la séance à 20h15 et donne le top départ pour l'auberge espagnole après avoir remercié plus particulièrement Francine et Christian Ponchaux et Brigitte Couhè pour l'organisation et leur contribution à ce buffet amical. Bon appétit, bonnes rencontres.

(Compte rendu établi par Philippe Gallois)

Le Président
Xavier Bommart

Le Secrétaire
Philippe Gallois